

SAINT CHRISTOPHE SUR LE NAIS - COMMUNE

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Préparation de la séance du 03 avril 2026 à 19h00
Salle du Conseil, Mairie (ST CHRISTOPHE SUR LE NAIS)

PROCÈS -VERBAL

Le vendredi 03 avril 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 30 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Emmanuel COURATIN.

Secrétaire de la séance : Luc PORTENSEIGNE

Présents : Emmanuel COURATIN, Françoise AMIOT, David NAXARA, Pascal ZARDET, Catherine ESPINASSOU, Elodie LE POUPON, Marie GILLARD, Guillaume DROZ, Thierry ALBERT, Christelle MEGESSIER

Représentés : Michel PETIT, représenté par Pascal ZARDET, Luc PORTENSEIGNE représenté par Emmanuel COURATIN, Audrey BERTIN représenté par David NAXARA,

Absents et excusés : Emmanuelle ELLEOUET-HOCDE

Ordre du jour

Affaires scolaires :

Vote d'une motion formelle de refus de fermeture de poste à l'école primaire Jean Poussin de la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais n° DE_30_2026

Démission de la troisième adjointe

Madame Emmanuelle ELLEOUET-HOCDE, troisième adjointe en charge des fêtes et cérémonies, demande la parole et informe le Conseil municipal de sa décision de démissionner de ses fonctions. Elle donne lecture d'un texte personnel expliquant sa décision, puis remet officiellement sa lettre de démission ainsi que les clés de la mairie à Monsieur le Maire. Elle précise qu'un courrier recommandé a été adressé à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire, avec copie à la mairie. Madame ELLEOUET-HOCDE quitte la séance à l'issue de son intervention.

Délibération du conseil :

Vote d'une motion formelle de refus de fermeture de poste à l'école primaire Jean Poussin de la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais (DE 030 2026)

Rapporteur monsieur le Maire,

Situation de l'école Jean Poussin

Le Maire informe le Conseil municipal du projet de suppression d'un poste d'enseignant à l'école Jean Poussin, porté à la connaissance de la commune le 23 mars 2026. Cette information a été communiquée par la directrice de l'établissement, après diffusion d'éléments dans la presse locale.

Une délégation communale a été reçue le 1er avril 2026 par les services de l'Éducation nationale à Tours.

Le Maire précise que cette rencontre s'est tenue avec le DASEN, son adjoint et l'inspectrice d'académie. Il reconnaît que le Conseil municipal n'a pas été informé en amont de ce rendez-vous et présente ses excuses.

Le Maire indique que la décision officielle devrait être rendue le 8 avril 2026, avec des possibilités d'ajustement en juin et en août en fonction de l'évolution des effectifs.

Des échanges ont lieu :

Madame MEGESSIER regrette le manque de concertation et rappelle son expérience dans des mobilisations similaires.

Monsieur ALBERT souligne la baisse des effectifs correspondant à une classe.

Plusieurs causes sont identifiées :

- Baisse démographique et diminution du nombre d'élèves
- Départ de familles et évolution des flux migratoires
- Contraintes liées aux horaires du périscolaire

Une réflexion est engagée sur l'élargissement des horaires de garderie, avec une amplitude pouvant aller de 7h à 19h.

D'autres éléments sont évoqués :

- Un incident passé, classé sans suite par les autorités judiciaires
- Des problématiques d'isolation dans certains locaux scolaires
- L'impact potentiel de la diminution du nombre de logements sociaux

Il est également rappelé que la suppression du poste entraînerait une réduction de la décharge de direction, remplacée par un volume limité de jours annuels.

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais, souhaite exprimer par cette délibération sa vive opposition au projet de fermeture d'un poste d'enseignant au sein de l'école primaire publique de la commune.

Considérant :

- Que l'école primaire de Saint-Christophe-sur-le-Nais constitue un service public essentiel au cœur de la vie communale et un facteur déterminant d'attractivité pour les familles ;
- Que les effectifs actuels et prévisionnels ne justifient en aucun cas une réduction de moyens, et que toute fermeture entraînerait mécaniquement une hausse des effectifs par classe, au détriment de la qualité de l'enseignement ;
- Que la présence de plusieurs niveaux dans certaines classes nécessite un encadrement pédagogique renforcé et non diminué ;
- Que chaque enfant mérite une attention individualisée et que la diminution du nombre d'enseignants compromettrait cette approche pédagogique ;
- Que la commune a su investir dans ses infrastructures scolaires afin d'offrir aux élèves des conditions d'apprentissage optimales ;
- Les témoignages de parents d'élèves, d'enseignants et d'anciens élèves qui soulignent l'importance de maintenir un personnel éducatif suffisant pour garantir un environnement d'apprentissage stimulant et serein ;

- Que la fermeture d'un poste fragiliserait durablement l'équilibre de l'école, risquerait d'entraîner une dégradation du climat scolaire et compromettrait la réussite des élèves ; 26 enfants en PPRE/PPS
- Que l'école rurale joue un rôle fondamental dans l'égalité d'accès à l'éducation et dans le maintien des services publics en milieu rural ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et/ou représentés :

- **REFUSE fermement la fermeture d'un poste d'enseignant à l'école primaire de Saint-Christophe-sur-le-Nais ;**
- **DEMANDE LE MAINTIEN INTÉGRAL des moyens actuels, indispensables à la continuité du service public d'éducation ;**
- **SOLLICITE un réexamen de la situation prenant en compte les spécificités locales, les besoins pédagogiques réels et les enjeux de développement du territoire ;**
- **ALERTE les autorités académiques et préfectorales sur les conséquences négatives qu'une telle décision ferait peser sur les élèves, les familles et l'avenir de la commune.**
- **ADOPTE la présente motion et demande officiellement à l'académie Orléans-Tours et à la Préfecture d'Indre-et-Loire de renoncer à toute fermeture de poste au sein de l'école primaire de Saint-Christophe-sur-le-Nais.**
- **AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Actions de mobilisation

Le Conseil municipal décide de mettre en œuvre plusieurs actions :

- Organisation d'une mobilisation citoyenne
- Diffusion d'une pétition en ligne et sur support papier
- Affichage chez les commerçants avec QR code
- Actions de communication locale et distribution lors d'événements

La proposition de réalisation de banderoles financées par la commune n'est pas retenue, afin de valoriser celles déjà réalisées par l'association des parents d'élèves.

Questions diverses

Madame MEGESSIER interpelle le conseil municipal concernant son mail à l'attention de Madame CARAYOL (DGS) requérant l'envoi du Budget Municipal 2026 dans sa version développé 2026 qui reste à ce jour sans réponse.

Monsieur le Maire précise qu'il s'engage à ce que le budget soit envoyé à l'ensemble des conseillers et ce avant le prochain conseil municipal du 15 avril 2026.

Clôture de séance

La séance est levée à 19h50.